

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation : 18/03/2022 L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Nombre de membres en exercice : 37 **Étaient présents,**
Mmes MM. ALLEAUME Philippe, BEAUCHEF Régis, BLOUET Jean- Pierre, BOULENT Daniel, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DREUX-COUSIN Virginie, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, GAINON Loïc, GRANDIN Philippe, HAIRIE François, HUBERT Gérard, JARRY Sylvain, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MARTEAU Mildred, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Nombre de présents : 30 **Membre titulaire représenté par son suppléant** : M. LAUNAY Didier

Nombre de votants : 36 **Absent excusé** : M. LERAY Christophe

Présents par procuration : Mmes MM. ADDA Françoise (pouvoir à Mme DREUX-COUSIN), BOURREE Marie-France (pouvoir à M. BOULENT), CHEVALIER Manuela (pouvoir à M. JARRY), DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse (pouvoir à M. BLOUET), DUBREUIL Benoît (pouvoir à M. PETITJEAN), EUVELINE Jacques (pouvoir à M. DARGENT)

Secrétaire de séance : M. BOULENT Daniel

SCOLAIRE

Classe découverte RPI Passais-Villages, Saint Mars d'Egrenne et Saint Fraimbault : Subvention 2022

Mesdames VAUGEUIS et GAUMER, enseignantes à l'école publique primaire de St Mars d'Egrenne, sollicitent une aide financière pour leur projet de classe découverte à Tourlaville du 16 au 20 mai 2022.

Rappelant qu'un tel projet a été financé en 2016-2017 et en 2018-2019 à hauteur de 50 € par élève, il est proposé un financement identique pour cette année soit 3 200 € pour 64 élèves (3 classes, du CE1 au CM1). Pour information, le transport est pris en charge et sera inclus dans le forfait transport alloué aux différentes classes. Suite à une réunion de la commission scolaire, les membres étaient favorables à cette subvention.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention à la coopérative de St Mars d'Egrenne à hauteur de 50 € par enfant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 de la Communauté de Communes ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Bourent copie conforme,

Le Président,

Accusé de réception en préfecture
061-200068443-20220324-202271-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022